

Procès-Verbal

Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 11
20 Décembre 2018

Présents : Alain Le Viol, Président
Georges Le Glédic et Daniel Moulet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Matches à jouer ou à rejouer

La Commission prend connaissance du PV du Comité Directeur n° 04 du 14 Décembre ajoutant la nouvelle date de matchs remis au calendrier le 06 janvier 2019.

La Commission prend connaissance de la liste des matchs remis et fixe les matchs à jouer et à rejouer le Dimanche 06 Janvier et 10 Février 2019.

Les rencontres qui ne pourront pas se jouer ce week-end du 23 Décembre, seront automatiquement fixées au dimanche 06 Janvier 2019 en fonction des disponibilités du calendrier des rencontres des clubs.

Le Président,
Alain Le Viol



Le Secrétaire de séance,
Georges Le Glédic

